

COMPTE-RENDU DE REUNION DU COMITE TECHNIQUE

RESEAU INFORMATION CULTURE

10 DECEMBRE 2012 – CITE DE LA MUSIQUE – PARIS

Participants

PFI :

Jean-Claude Robert - *ORACLIM*
Olivier Dubois - *Domaine Musiques*
Jean-Louis Battistetti – *ARCADE*

Arts Vivants et Départements :

Marine Nguyen – *Diapason 73*
Anaïs Bodin – *Vosges Arts Vivants*

FILL :

Katy-Lise Atamian – *ARL PACA*
Marie-Christine Roux – *Le MOTif*

Cité de la musique :

Mounir Tarifi
Sandra Chaignon

Invités :

Frédéric Lapique et Delphine Clarisse – *ARTECA*
Magali Blain - *ARCADE*

1. Nouvelles du réseau.....	2
2. Présentation de la méthodologie de l'étude « les financements public de la culture »	2
3. Annuaire web de personnes physiques	4
4. Mutualisation d'agendas en ligne dans une région.....	6
5. Borne de consultation	8

1. Nouvelles du réseau

L'équipe RIC est heureuse d'accueillir Anaïs Bodin de Vosges Arts Vivants, nommée par Arts Vivants et Départements en tant que représentante de la fédération au comité technique.

L'équipe RIC informe le comité que **Franche Comté mission voix**, membre de la PFI et représentée par Frédéric Domenge en qualité de Directeur, a souhaité entrer dans le réseau. Ils utiliseront RIC en client/serveur et une formation est prévue mi-janvier.

2. Présentation de la méthodologie de l'étude « les financements public de la culture »

Lors de la réunion du comité d'orientation et de pilotage du 16 octobre 2012, il a été décidé d'étudier la possibilité de relier RIC aux différents travaux d'enquête et d'observation, notamment l'enquête sur les financements publics de la culture, menée par 4 structures régionales : l'Arcade, ARTECA, l'ARSV Poitou-Charentes et la NACRe.

A ce titre, l'équipe RIC et le comité technique ont invité Magali Blain, responsable de l'observatoire des arts du spectacle à l'Arcade, et Frédéric Lapique et Delphine Cholewa-Clarisse, Directeur et Responsable de l'information d'Arteca.

Magali Blain présente la méthodologie et les résultats de l'étude.

Tout d'abord elle explique que l'étude a porté sur l'année 2008 car la demande initiale, émanant de la DGCA, est assez ancienne et que le temps de récupération des données et des traitements a été conséquent.

Méthodologie

334 financeurs ont été enquêtés sur les 4 régions et 302 budgets de financeurs ont été analysés, 45000 dépenses individuelles ont été identifiées.

Magali Blain explique que deux agences (Arteca et la NACRe) ont pris le parti d'analyser uniquement les comptes administratifs dédiés à la culture : la « fonction 3 » en comptabilité publique.

Les deux autres agences ont souhaité prendre en compte toutes les dépenses hors « fonction 3 » qui seraient également affectées à du « culturel » : par exemple, des dépenses de communication ou liées à l'aménagement, etc. Magali Blain ajoute que les principaux documents d'exploitation sont les comptes administratifs, les annexes et les budgets annexes, qui sont par ailleurs déposés en préfecture pour contrôle de légalité.

Analyse des données

Magali Blain présente la structure du fichier Excel qui leur a permis de restituer les données pour les analyser.

Les dépenses culturelles ont été analysées individuellement de la manière suivante :

- Le *codage « bénéficiaire »* permet de déterminer qui a bénéficié de la subvention. Pour chaque bénéficiaire sont déterminés le nom, le type de bénéficiaire, le domaine principal.
- Le *codage « action »* permet de déterminer la finalité de la subvention. Par exemple, une subvention dont le bénéficiaire est une école de musique, mais la subvention est allouée pour un festival. Le secteur de cette action est alors renseigné.

NB : il peut y avoir plusieurs financeurs pour un même bénéficiaire et plusieurs actions de financements pour un même bénéficiaire également.

- Le *codage « économique »* permet de qualifier la dépense : investissement ou fonctionnement (dont les charges de personnel).
- Le *codage « dispositif »* permet de renseigner si la dépense est réalisée dans le cadre d'un dispositif de financement ou d'aide.

La qualification des données s'est faite en fonction de plusieurs nomenclatures :

- Une nomenclature sectorielle (de domaines)
- Une nomenclature des opérateurs (bénéficiaires) en leur attribuant une vocation unique. Magali Blain évoque la difficulté de cet exercice, notamment pour les centres dramatiques nationaux, pour lesquels il fallait choisir entre création et production, et activité de diffusion. Elle explique que pour cet exercice, ils se sont basés sur ce qui est spécifié dans les conventions avec l'état.

Un autre niveau de lecture a été ajouté au cours de la réalisation de l'enquête qui différencie bénéficiaire et opérateur. Par exemple, la Drac Paca a réalisé une dépense en direction d'une commune pour sa bibliothèque municipale. Le bénéficiaire est la commune, l'opérateur est la bibliothèque.

Un travail de repérage des doubles comptes entre financeurs publics enquêtés a également été réalisé.

Magali Blain ajoute que l'année sur laquelle s'est effectuée l'étude 2008, est importante pour la lecture des données puisque c'était une période électorale, d'où une importance moindre des crédits d'investissement.

La structure du fichier Excel est partagée par les 4 agences. Elles réunissent ensuite leurs données sur un tableur partagé en ligne (outil gratuit « edit grid »)

Cartographie

Les éléments cartographiques de l'étude ont été réalisés par Arteca. La représentation cartographique a été effectuée principalement par zone d'emploi, qui dépasse les territoires administratifs.

Liens avec RIC

Le besoin de codage des secteurs dans la méthodologie expliquée par Magali Blain, fait apparaître le besoin de créer un domaine principal dans RIC.

Jean-Louis Battistetti remarque que pour ce type d'étude il y a besoin d'une lecture par activité, par exemple, voir tous les financements du Conseil régional Paca ; ce qui n'est pas possible actuellement.

Néanmoins, Olivier Dubois estime que l'étude montre le besoin d'établir une relation triangulaire entre le financeur, le bénéficiaire et l'action, qui se traduirait dans RIC par trois notions existantes : l'établissement, l'opérateur et l'activité.

Jean-Louis Battistetti indique que les observatoires ont besoin de travailler sur un data « stabilisé », or les bases RIC sont en constante évolution. Il faudrait travailler sur une copie de base au 31 décembre de l'année. Magalie Blain explique que son besoin est celui du gain temps, ne pas avoir à ressaisir plusieurs fois la même information, notamment les opérateurs qui existent dans RIC.

L'équipe RIC explique que le logiciel RIC permet déjà de garder l'historicité des fiches et de pouvoir indiquer par exemple une cessation d'activité et ainsi garder sa trace pour des traitements statistiques. Il importe de remarquer que l'essentiel d'un système d'observation implique un travail sur les évolutions.

Toutefois, l'utilisation du module « données complémentaires » permet de stabiliser les données ajoutées par l'administrateur d'une année à une autre.

Par contre, les informations apportées à la fiche (adresse, cp, tél, activités, domaines artistiques) sont évolutives. Pour ce dernier point, l'équipe RIC propose la création d'un module annexe qui utiliserait les données d'une base RIC à un instant T.

3. Annuaire web de personnes physiques

Jean-Louis Battistetti rappelle le besoin exprimé lors du comité d'orientation et de pilotage du 16 octobre 2012 : Il s'agit de créer un annuaire partagé des personnes ressources et experts dans des domaines spécifiques intervenant dans des formations, conférences, journées d'études, etc. Par exemple : un intervenant expert sur les questions de mécénat culturel ou sur la coopération européenne, qui intéresserait plusieurs structures.

Les structures disposent de ces données dans leurs bases RIC, l'enjeu est de mettre en commun ces informations au niveau national.

Les trois fédérations, PFI, FILL et Arts Vivants et Départements, souhaitent dans la mesure du possible installer cet annuaire sur un serveur commun, pour que les membres des trois fédérations puissent avoir accès à l'information. Cet accès serait donné également aux structures hors RIC mais membres d'une fédération.

L'équipe RIC explique que du point de vue du logiciel :

- Il faut créer un export des personnes physiques (actuellement exporter les personnes physiques n'est pas possible).
- Il faut que les structures s'entendent sur une nomenclature web des « fonctions des personnes physiques ». Cette nomenclature sera commune à toutes les bases des structures qui souhaitent exporter leurs données dans cet annuaire, elle permettra de palier les disparités entre régions sur la nomenclature personnes physiques (chaque région étant libre d'ajouter et de modifier des termes de la nomenclature).

En ce qui concerne l'affichage de cet annuaire en ligne, c'est le module RIC WEB, tel qu'il existe actuellement qui sera utilisé.

Jean-Claude Robert évoque la participation à ce projet des structures membres de la PFI mais hors RIC (telle Aracadi), puisqu'elles ne disposent pas du logiciel.

Jean-Louis Battistetti propose que les structures RIC saisissent les experts connus des structures hors RIC mais membres d'une fédération.

La question des doublons (plusieurs structures RIC qui ont les mêmes experts) est posée.

L'équipe RIC propose que chaque région saisisse les experts de sa région, et se concerte sur la saisie des données des régions non couvertes par RIC.

Katy-Lise Atamian s'interroge sur la pertinence de l'annuaire en termes de contenu. Elle estime qu'au-delà d'une liste de personnes avec leurs coordonnées et domaines d'expertise, le besoin est de savoir où cette personne est intervenue. Serait-il alors possible que chacun puisse intervenir sur les fiches pour ajouter des notes ?

Jean-Louis Battistetti ajoute que l'intérêt est que tous puissent alimenter cette base en ligne et partager les informations.

L'équipe RIC répond que chaque structure sera « responsable » de la fiche qu'elle exporte.

Les membres du comité ajoutent qu'ils peuvent aussi s'appeler entre eux une fois qu'ils ont connaissance de la personne ressource.

Du point de vue des données exportées, Jean-Louis Battistetti indique qu'il souhaite disposer de l'adresse personnelle ainsi que de l'adresse professionnelle de base des personnes exportées.

L'équipe RIC demande aux représentants de la PFI de rédiger une note d'expression de besoins permettant d'effectuer les développements nécessaires.

4. Mutualisation d'agendas en ligne dans une région

Jean-Louis Battistetti rappelle le besoin exprimé lors du comité d'orientation et de pilotage du 16 octobre 2012 :

Mutualiser sur un portail web commun les agendas de différents acteurs culturels sur un territoire. Cette mutualisation permet de dépasser la dimension sectorielle (spectacle vivant, livre, arts visuels, etc.) ainsi que d'éviter la double-saisie d'événements.

Jean-Louis Battistetti explique le cas en PACA : l'Arcade, l'ARL, la Régie culturelle et l'Espace Culture (entre autres), exporteraient leurs événements dans un portail web commun (elles exporteraient également vers leur site propre pour conserver leur spécificité).

Sur ce portail, il y aurait un module de saisie participative qui permettrait aux internautes de saisir leurs événements à venir. Les structures RIC récupérerait ces données saisies en ligne sur leur base RIC, si elles le souhaitent (en fonction de leur politique éditoriale).

Jean-Louis Battistetti souhaitent que des structures hors RIC telles que des collectivités territoriales, des offices de tourisme, des médias spécialisés, voire des organismes nationaux, qui ont également des agendas en ligne, puissent récupérer les données exportées par les structures RIC ainsi que les données saisies par les internautes sur ce portail global, en fonction du champ culturel qu'elles couvrent.

Ainsi, l'internaute ne saisirait qu'une seule fois son événement sur le portail global. Cette information pourrait ensuite être :

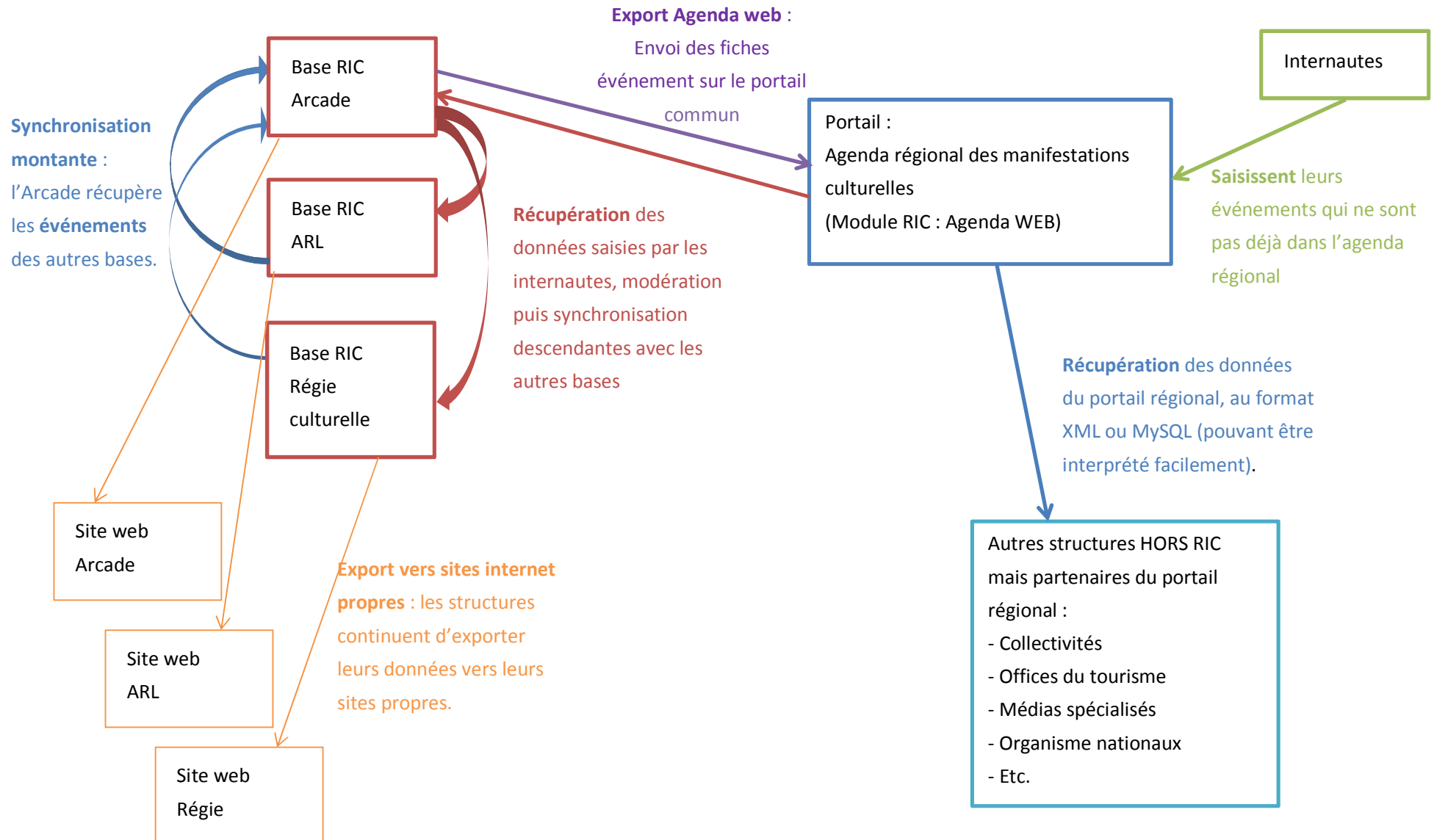
- Réintégrée dans des bases RIC et réexportée vers les agendas propres des structures ;
- Récupérée par les partenaires hors RIC identifiés et membre d'un réseau propre mis en place par la région (Cités plus haut).

L'équipe RIC répond que pour les structures impliquées qui utilisent RIC, il leur suffit de faire un export web de leur agenda vers une autre base web. Cependant, dans le cadre d'une coopération entre structures d'une même région, il est préférable que l'administrateur régional récupère les données (par synchronisation) et effectue un export global.

Concernant la récupération des données par des structures hors RIC, l'équipe RIC explique que chacune ayant son système de base de données web propre, il ne sera pas possible pour le RIC de s'adapter à chacun. Par contre, il est possible d'envisager un export XML de la base qui peut être interprété par tout le monde.

Marine Nguyen indique que les départements sont également susceptibles d'être intéressés par la création de portails départementaux et/ou par l'import et l'export de données vers d'autres agendas

PROJET DE CREATION D'UN PORTAIL REGIONAL D'AGENDAS MUTUALISES



5. Borne de consultation

L'équipe RIC informe le comité technique qu'une borne de consultation RIC sera installée à la DGCA courant janvier. La DGCA a passé un accord avec l'Arcade Paca, qui lui met à disposition sa base de données. Cela permettra à la DGCA une première prise en main de l'outil sur des données qui concernent certes une seule région mais sur des champs artistiques variés.

Dans le cadre de l'installation de bornes de consultation RIC chez des partenaires, l'équipe RIC demande au comité technique s'il souhaite mettre à disposition tout ou une partie de la base, notamment pour les questionnaires.

Jean-Louis Battistetti répond qu'à priori ils n'ont pas de données confidentielles. Il ajoute que Liaisons Arts Bourgogne, membre de la PFI, est très demandeur de cette fonctionnalité et souhaite installer une borne chez des partenaires tels que des diffuseurs, etc.

Marine Nguyen indique qu'en Savoie, ils ne pensent pas mettre en place de borne chez leurs tutelles ou partenaires compte-tenu du travail conséquent de formation et d'assistance que cela implique. Diapason 73 préfère renvoyer les partenaires vers l'annuaire en ligne.

Anaïs Bodin ajoute que plusieurs structures départementales ont la même démarche.

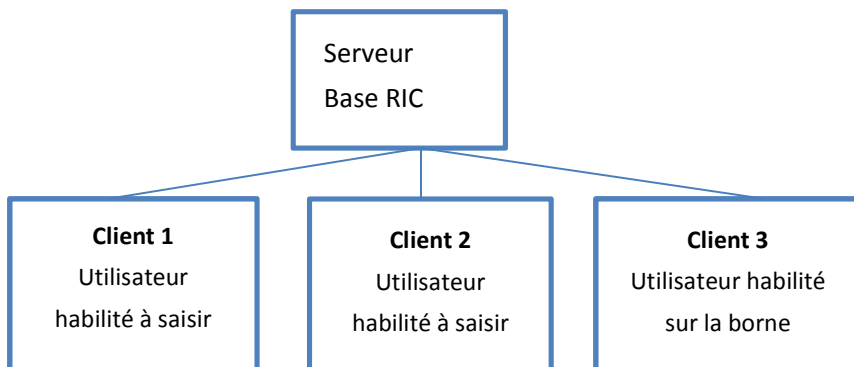
L'équipe RIC explique que la borne de consultation « partenaires » sera disponible en version monoposte, et qu'au moment de la mise à jour de la base, l'administrateur pourra choisir s'il souhaite exporter les questionnaires vers la borne ou non. Il ajoute que la fonction d'ajout de mot clé, disponible dans la version borne actuelle, ne sera pas possible dans la borne « partenaires ». Les fonctionnalités de listes, de recherche, de bureautique et d'export seront disponibles. La version sera disponible courant janvier 2013.

Marine Nguyen soulève le fait que jusqu'à maintenant il fallait disposer de la configuration client/serveur (ce qui implique un coût) pour bénéficier de la borne de consultation dans sa structure, mais qu'à partir de maintenant, la borne de consultation sera disponible en monoposte « gratuitement ».

L'équipe RIC explique que ce n'est pas le même service qui est proposé. D'une part, le fait de s'équiper en client/serveur permet d'avoir plusieurs utilisateurs qui se connectent simultanément à la base de données RIC. Ces utilisateurs peuvent avoir accès soit à la version complète (en saisie) soit à la borne de consultation, selon ce que l'administrateur de la base a décidé.

FONCTIONNEMENT DE LA BORNE DE CONSULTATION

STRUCTURES EQUIPEES EN CLIENT / SERVEUR



Les trois utilisateurs accèdent à la même base de données en **même temps**.

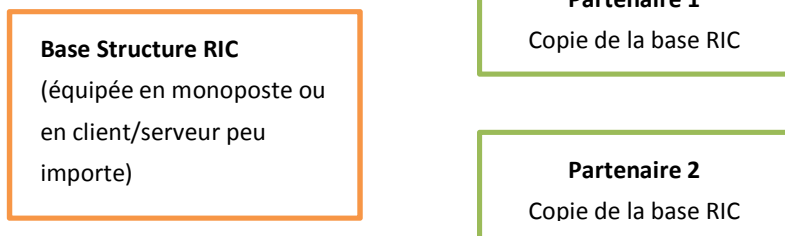
STRUCTURES EQUIPEES EN MONOPOSTE



Les deux utilisateurs ont chacun une base sur leur ordinateur. L'utilisateur qui saisit possède la base qui fait foi. Il doit faire une copie de sa base et l'installer sur l'ordinateur de ses collègues qui souhaitent avoir la borne. => Si l'utilisateur qui saisit fait des modifications sur sa base, les utilisateurs « borne monoposte » n'auront pas ces modifications en temps réel, il faudra refaire une copie de la base.

STRUCTURES QUI SOUHAITENT INSTALLER DES BORNES CHEZ LEURS PARTENAIRES

1^{ère} installation :



Mise à jour :

Elle se fait par le biais de l'envoi d'un fichier xml à l'utilisateur de la borne. La mise à jour s'enclenchera soit par l'activation d'une fonction « mise à jour » soit à l'ouverture de la borne.